

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Septembre 2024 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Richard Martinez, Marie Perard, Sylvie Trincaz, Jean-Jacques Bertoni, Laurine Carraud, Edouard Betemps, Pierrarnaud Christin, Sandie Masson

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Stéphane Vesin, Emilien Abgrall (excusés)

Procuration : Stéphane Vesin à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 16 Juillet 2024
- 2) Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de la commune de Bernex conclu avec la S.R.M.B. suivant acte du 25 novembre 2022 ayant pour objet la mise à la charge de la commune de Bernex du coût des grandes visites des télésièges de Pré-Richard et de Pelluaz, à réaliser à l'automne 2024
- 3) Décide de modifier le règlement intérieur des services périscolaires en ajoutant à :
 - l'article 2 – Inscriptions : « les parents doivent veiller à ce que leur panier virtuel soit vide en fin d'année scolaire car aucun remboursement ni avoir ne pourra être effectué »
 - l'article 8 – Tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 : « En cas de facturation pour dépassement de l'horaire de fonctionnement normal du service de garderie, ou pour un encadrement seul durant l'interclasse de mi-journée, il est demandé aux parents concernés de payer le montant de la facture qu'ils verront apparaître dans leur « portail famille e-Ticket », dans le mois qui suit la date de sa création. Sans règlement dans le délai imparti l'accès aux inscriptions sera suspendu ».
- 4) Effectue des virements de crédits sur le budget annexe des remontées mécaniques 2024
- 5) Décide d'acquérir les parcelles cadastrées à la section A sous les numéros 1164 (12a 69ca) et 1165 (9a 42ca) lieudit Les Mouilles pour une contenance totale de 22a 11ca appartenant à l'association St Ours au prix de quatre euros le mètre carré (4€/m²) pour la somme totale de huit mille huit cent quarante-quatre euros (8.844,00 €). Il précise que ces parcelles sont contigües à la parcelle sur laquelle sont implantés les ateliers municipaux mais aussi qu'elles sont acquises en vue d'un échange avec un agriculteur pour permettre l'implantation de la piste de luge sur rail 4 saisons au pied des pistes. Il donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette acquisition et signer toutes pièces nécessaires à sa conclusion
- 6) Décide d'acquérir la parcelle cadastrée à la section D sous le numéro 830 (24a 65ca) lieudit La Rare appartenant aux Consorts Blanc/Birraud, héritiers de Monsieur Gilles Birraud, au prix de cent euros (100,00 €) et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette acquisition et signer toutes pièces nécessaires à sa conclusion
- 7) Décide de céder à Madame Sylvie Dutruel, à Monsieur Florent Dutruel et à Madame Virginie Delebarre la parcelle appartenant à la commune cadastrée à la section A sous

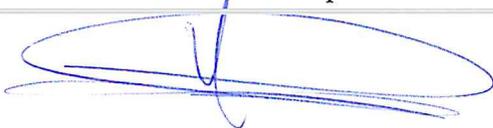
le numéro 975 (70ca) lieudit Bernex et de recevoir en échange la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 474 (8a 89ca) lieudit Fond Bécret appartenant auxdits consorts Dutruel. Etant ici précisé que cet échange se fait sans soulte et que la valeur de chacune des parcelles est estimée à deux mille huit cents euros (2.800,00 €). Il donne tous pouvoirs au Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion. Il ajoute que les frais de notaire seront pris en charge moitié par la commune de Bernex et moitié par les consorts Dutruel.

8) Approuve l'état d'assiette de la coupe de bois 2025 présenté et demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder à sa désignation sur la parcelle 28 qui est destinée à la vente par contrat de bois façonné à la mesure. Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité. Il autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2025 et autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés. Il donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de vente et notamment pour signer toute pièce y afférente.

9) Affaires diverses :

- . motion pour soutenir le maintien du lycée professionnel du Chablais à Thonon
- . Discussion autour d'un projet de domiciles regroupés
- . Pas de présence de chèvre et mouton à la foire à cause de la fièvre catarrhale ovine
- . Conférence d'Alexandre Dutruel au starting block le 24/09/2024 à 20h
- . Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- . parcelles cadastrées section B sous les numéros 2609 et 2613 lieudit Paccot
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- . parcelles cadastrées section D sous les numéros 3006, 3012, 3028, 3030, 3013, 3014, 3009 et 3017 lieudit Chez Maçon
- . parcelle sise 28 impasse des grands champs cadastrée section A sous le numéro 4643
- . parcelles sises 562 Route du Télésiège cadastrées section D sous les numéros 2477, 2478 et 2479
- . parcelles sises 156 Impasse des Pâles cadastrées section A sous les numéros 3965, 3966, 3969, 3970, 3972 et 3968
- . parcelles sises 100 Impasse des Plates cadastrées section A sous les numéros 4292 et 4296 (1/5^{ème} indivis)
- . parcelles sises 1101 Route du Mont César cadastrées section A sous les numéros 3518, 3961 et 3963
- . parcelle sise 487 Route du Mont Bénand cadastrée section A sous le numéro 441
- . parcelles sises 884 Route du Télésiège cadastrées section C sous les numéros 1872, 2107 et 2141
- . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
- . parcelles sises 151 Route des Nez cadastrées section B sous les numéros 2469, 2471 et 2473.

Le Maire
Pierre André Jacquier



Le secrétaire
Jean-Yves Guegan

